La Diacéréine ne doit plus être prescrite après 65 ans

Zitouni IMOUNACHEN - 2014-12-10 20:58:37 - Vu sur pharmacie.ma

Les médicaments contenant de la diacéréine, ne doivent plus être délivrés à des patients âgés de plus de 65 ans. Ce principe actif indiqué dans le traitement symptomatique à effet différé de l'arthrose de la hanche et du genou est par ailleurs contre-indiqué pour tous les patients ayant des antécédents de pathologie hépatique.

Ces nouvelles précautions d'emploi font suite à la notification de troubles digestifs fréquents accompagnés de diarrhées, de cas d'hépatite et de réactions cutanées grave qui avaient déclenché une réévaluation européenne. Selon les conclusions du PRAC (Comité pour l'Évaluation des Risques en matière de Pharmacovigilance), le rapport bénéfice/risque reste cependant favorable dans le traitement symptomatique de l'arthrose, sous réserve de ces restrictions d'utilisation et de certaines recommandations.